
SOUS-COMMISSION DE COORDINATION
DES QUESTIONS FORESTIERES MEDITERRANEENNES
" Silva Mediterranea"

QUATRIEME SESSION

(Athènes, 1er - 5 Juin 1954)
-oOo-

R A P P O R T F I N A L

La Quatrième Session de la Sous-Commission de Coordination des Questions Forestières Méditerranéennes a eu lieu à Athènes du 1er au 5 juin 1954, à la Station de Recherches Forestières.

Les pays suivants étaient représentés: Espagne, France (France Métropolitaine, Maroc, Tunisie), Grèce, Israël, Italie, Portugal, Royaume-Uni (Chypre), Turquie et Yougoslavie. L'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières avait envoyé des observateurs. L'Egypte, la Libye et la Syrie s'étaient excusées de ne pouvoir participer à la session et ont demandé d'être tenues au courant de ses travaux. La liste des participants est jointe au présent rapport (Annexe 1).

La Session a été ouverte à l'Académie par M.A. Pavari, Président de la Sous-Commission, en présence de M. le Ministre de l'Agriculture de Grèce. M. M. Leloup, Directeur de la Division des Forêts de la FAO, représentait le Directeur Général de cette Organisation.

M. Ph. Guinier, Président d'Honneur de la Sous-Commission, s'était excusé de ne pouvoir assister à la réunion et avait adressé ses vœux pour le succès des travaux de la Sous-Commission. Celle-ci a tenu à adresser ses félicitations les plus sincères à son Président d'Honneur pour sa récente élection à l'Académie des Sciences de France.

Après avoir approuvé sans modification l'Ordre du Jour provisoire établi par la Secrétariat en liaison avec le Président, la Sous-Commission est passée à l'examen de cet Ordre du Jour.

L'examen des questions d'utilisation des sols et de délimitation de la région méditerranéenne et d'établissement de cartes écologiques, a été confié à deux Groupes de Travail dont les rapports, approuvés par la Sous-Commission, constituent les chapitres correspondants de ce rapport. Par ailleurs, la Sous-Commission a pris connaissance du rapport du Groupe de Travail Permanent du Liège qui s'était réuni le 2 juin, au cours de la Session.

La composition des groupes de travail précités est donnée en annexe (Annexe 2). La liste des documents préparés par le Secrétariat ou présentés par les différentes délégations constitue l'Annexe 3 du présent rapport.

I - NOUVEAU STATUT DE LA SOUS-COMMISSION

La Sous-Commission a pris connaissance de son nouveau Statut résultant d'une Résolution de la Conférence de la FAO de 1953.

Ce nouveau statut devant peut-être entraîner certaines modifications au Règlement Intérieur, la Sous-Commission a invité les pays membres à faire connaître au Secrétariat avant la prochaine session, les modifications éventuelles qu'ils voudraient suggérer. Compte tenu des propositions faites, le Secrétariat soumettrait alors un nouveau Règlement Intérieur à l'approbation de la Sous-Commission, lors de sa prochaine session.

La Sous-Commission a toutefois décidé de modifier provisoirement jusqu'à la prochaine session les articles 7 et 8 du Règlement Intérieur actuellement en vigueur, qui deviendraient respectivement :

"Article 7 : La Sous-Commission élit, parmi les délégués, un Président et deux Vice-Présidents dont la durée du mandat est fixée à deux ans, et qui, en tout état de cause, resteront en fonction jusqu'à la réunion qui suivra celle de leur élection. Ils sont rééligibles.

Article 8 : En l'absence du Président durant une séance ou une partie de séance, un Vice-Président préside."

Afin de faciliter ultérieurement la participation comme observateurs d'autres pays intéressés par des problèmes analogues à ceux de la Région Méditerranéenne, la Sous-Commission a décidé que les questions portées à l'Ordre du Jour des quatre premières sessions constitueraient son programme de travail pour les prochaines réunions.

Enfin, comme suite à une suggestion du Président d'Honneur, présentée par le Président, la Sous-Commission a décidé à l'unanimité de faire suivre son titre du titre de l'ancienne ligue forestière internationale méditerranéenne, "Silva Mediterranea", afin de rappeler l'oeuvre réalisée par cette Association et de montrer le lien qui existe entre ces deux Organismes.

II - LES PROBLEMES D'UTILISATION DES SOLS

La Sous-Commission a pris connaissance de la Note du Secrétariat sur les problèmes de l'utilisation des sols dans le bassin méditerranéen, et a noté l'intérêt que la Commission Economique pour l'Europe portait aux problèmes soulevés par le développement de certains pays méditerranéens. Elle s'est déclarée prête à collaborer avec la Commission Economique pour l'Europe pour déterminer le rôle et la place des forêts dans le

développement économique de la région, en procédant aux études qui pourraient lui être demandées. Elle a chargé son Président et le Secrétariat de prendre contact avec le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Europe pour préciser les études qui seraient à entreprendre éventuellement.

1) Problèmes sylvo-pastoraux :

La Sous-Commission a pris connaissance du Rapport de la Réunion technique sur les terrains de parcours forestier et en approuve dans l'ensemble les conclusions. Toutefois, elle voudrait, compte tenu de la nature même des forêts de la région méditerranéenne et des conditions économiques et sociales qui y règnent, souligner certains aspects particuliers des politiques sylvo-pastorales dans la région méditerranéenne.

La forêt méditerranéenne soumise depuis longtemps à des abus et placée dans des conditions de milieu très particulières, est essentiellement fragile. Bien que l'on puisse considérer que ses deux rôles primordiaux sont ceux de production et de protection, celui de protection étant prépondérant, la forêt joue plusieurs autres rôles et les politiques pastorales adoptées seront très différentes. C'est ainsi que certaines forêts dont le but principal est la production de fruits, sont traitées traditionnellement en vue du parcours, alors que certaines forêts productrices de bois sont complètement interdites au bétail.

Quelle que soit la politique adoptée, la Sous-Commission a souligné qu'il était avant tout nécessaire de conserver la forêt, quel que soit son état, non seulement pour la production de bois et de produits accessoires, mais surtout pour diminuer le ruissellement par une meilleure absorption des eaux de pluie si irrégulièrement distribuées dans la région. A cet égard, la Sous-Commission a souligné que le feu, en raison des conditions physiques et sociales locales, doit être manié avec une extrême prudence et que l'article 18 du Rapport précité doit être interprété dans un sens très restrictif.

Pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique sylvo-pastorale, allant de l'interdiction totale du parcours dans certains cas, à une utilisation optimum de toutes les ressources de la forêt dans d'autres cas, la Sous-Commission a particulièrement souligné la nécessité :

- a) d'informer les milieux gouvernementaux des raisons de la politique suivie, afin de créer l'ambiance favorable pour l'application des mesures à prendre ;
- b) de développer cette politique dans le cadre plus général d'une politique d'utilisation des terres, compte tenu de la structure agraire, en accord avec les agriculteurs et les éleveurs. Cette politique pourrait viser dans certains cas à intégrer le troupeau dans l'économie de l'exploitation agricole;
- c) d'étendre la compétence du service forestier, afin que celui-ci ne soit pas chargé uniquement de la répression des délits

de pâturage, mais aussi des mesures à prendre pour fournir aux populations privées du pâturage une autre source de subsistance (par exemple: plantations d'arbres fruitiers à l'occasion de travaux de restauration des sols);

- d) de développer d'autres ressources pour le bétail, et notamment les arbres et autres plantes fourragers ;
- e) de procéder à une propagande par démonstrations sur le terrain et par l'école ;
- f) de procéder à des recherches pratiques pour fixer les conditions techniques du pâturage, et notamment pour déterminer la charge admissible. Des études devraient être également entreprises sur les types de forêts à mettre, en défense. La Sous-Commission recommande que des crédits soient alloués pour ces recherches et ces études, par les Gouvernements.

Sur le plan international, la Sous-Commission a estimé souhaitable que des liaisons soient établies entre les organismes responsables des questions pastorales. Elle a exprimé le vœu qu'une liaison soit assurée avec le Groupe méditerranéen des Herbages et de la Production Fourragère par le Secrétariat et par les délégués à la Sous-Commission, qui seraient éventuellement nommés comme représentants de leurs pays, auprès du Groupe de Travail précité. Elle a également exprimé le vœu que des forestiers soient compris dans les comités nationaux des pâturages qui sont, ou seront, établis.

2) Arbres hors forêts :

La Sous-Commission a pris connaissance du rapport du Secrétariat sur cette question et en a approuvé les conclusions. Elle a également pris connaissance des rapports présentés sur ce même sujet par les délégations.

Parmi les arbres hors forêt, la Sous-Commission a considéré qu'il fallait distinguer les arbres producteurs de bois et les arbres producteurs de fruits.

- a) Les arbres à bois : Ces arbres sont particulièrement importants pour la fourniture de bois d'oeuvre. Ils servent également comme brise-vents.

Ces arbres sont appréciés surtout dans les pays pauvres en forêts où leur plantation peut être acceptée en raison des avantages, qu'ils procurent, même s'ils retirent à la culture des surfaces appréciables.

La Sous-Commission a attiré l'attention de l'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières sur l'importance que représentaient pour elle les études déjà entreprises sur l'influence de l'arbre sur le milieu et les cultures environnantes, et a demandé que ces études soient continuées.

- b) Les Arbres à fruits : Le choix des arbres à fruits dépend essentiellement des débouchés, présents et futurs, de façon à éviter des crises possibles. De tels arbres sont très appréciés des populations méditerranéennes et, établis sur banquettes, peuvent, dans certains cas, jouer le même rôle que les forêts.

Dans certains cas, c'est le Service forestier chargé de la conservation du sol qui fait de telles plantations sur banquettes. Cette activité lui attire la sympathie des populations et rend facile sa tâche de police. Dans les cas où le forestier n'est pas chargé de ces plantations, son avis et sa collaboration devraient être recherchés.

III - DELIMITATION DES REGIONS MEDITERRANEENNES ET CARTES ECOLOGIQUES

1 - Carte de la limite euméditerranéenne:

Après les explications qui ont été données par MM. De Philippis et Gaussen et la discussion qui a suivi, la Sous-Commission a adopté la Carte présentée, en la considérant comme une Carte provisoire. Quand les Cartes écologiques seront faites, la limite euméditerranéenne pourra, en effet, être précisée de façon plus exacte.

La Sous-Commission a demandé à la FAO de publier le plus tôt possible la carte provisoire avec les quelques corrections de détail demandées par certaines délégations lors des discussions en séances. Cette carte sera accompagnée d'un rapport explicatif.

2 - Carte des contrées de transition :

Ces contrées ne pourront être délimitées sur la carte d'ensemble que lorsque tous les pays auront fourni les indications nécessaires. La liste de ces pays a été donnée dans le document FAO/CEF/SCM/33 et /33 Corr.1.

3 - Cartes écologiques :

La Sous-Commission a recommandé l'établissement, par chaque pays membre, de cartes écologiques aussi détaillées que possible, chaque pays choisissant les méthodes qui lui conviennent et a souligné qu'il serait souhaitable que de telles cartes puissent être présentées lors des prochaines sessions.

La Sous-Commission a pris note que les pays suivants étaient disposés à présenter ces cartes écologiques lors des prochaines sessions: France (Métropole, Maroc, Tunisie), Italie et Royaume-Uni (Chypre).

La Sous-Commission a considéré qu'une documentation cartographique sur le climat, le sol et la phytogéographie était indispensable pour l'établissement de ces cartes et a invité en conséquence les pays membres à préparer cette documentation, en envoyant copie au Secrétariat, comme il avait déjà été recommandé lors des précédentes sessions.

La Sous-Commission a également estimé souhaitable que le Secrétariat entre en relations avec les organisations internationales qui s'occupent de travaux analogues (Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières, Union Internationale des Sciences biologiques etc...) pour assurer les liaisons nécessaires.

Enfin, la Sous-Commission a décidé de confier à MM. De Philippis et Gausson l'élaboration d'une carte écologique générale pour l'ensemble du bassin, moins détaillée que les cartes nationales, sur la base de la documentation envoyée au Secrétariat.

IV - LES EUCALYPTUS DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

Le Secrétariat a présenté la note FAO/CEF/SCM/46 et a attiré l'attention de la Sous-Commission sur le programme du voyage d'étude au Maroc et sur l'ordre du jour des séances de travail qui ont été comprises dans ce voyage.

La Sous-Commission, après avoir entendu les différentes délégations rendre compte des activités poursuivies, dans leurs pays respectifs en matière d'eucalyptus, a recommandé de nouveau aux gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait, de constituer le plus tôt possible une équipe nationale de travail, comprenant parmi ses membres des représentants des stations de recherches, et d'en envoyer des représentants prendre part au Voyage d'étude du Maroc.

Elle a demandé également que les représentants des équipes nationales qui seront désignés pour participer au voyage d'étude précité envoient le plus tôt possible au Secrétariat les rapports qu'ils présenteront sur les différents points de l'ordre du jour provisoire.

En ce qui concerne les études à entreprendre, la Sous-Commission a approuvé les suggestions faites par le Secrétariat dans le paragraphe 6-c) du document mentionné ci-dessus concernant les possibilités d'adaptation des diverses espèces d'eucalyptus :

- dans les milieux à hivers particulièrement froids ;
- dans des milieux à étés particulièrement secs ;
- sur des sols carbonatés;
- sur des sols salés ;
- sur des sols très argileux.

en y ajoutant les techniques de culture.

La Sous-Commission a pris connaissance de l'étude de M. A. Métro "Les Eucalyptus dans les reboisements", publié par la FAO, et a tenu à exprimer à l'auteur et à la FAO ses félicitations pour le travail accompli.

Les vœux exprimés par les participants au Voyage d'Etude de l'Eucalyptus en Australie en 1952 concernant la publication en un seul volume de résumés de toutes les études sur le genre eucalyptus et l'établissement d'un Bureau permanent pour centraliser la documentation sur les eucalyptus, ont été rappelés et la Sous-Commission a demandé au Directeur de la Division Forêts de vouloir bien examiner les suites qui peuvent leur être données.

Les représentants de l'Union internationale des Instituts de Recherches Forestières ont informé la Sous-Commission des facilités données par cette Union pour les échanges de graines dans des buts scientifiques, et la Sous-Commission a noté avec satisfaction les possibilités offertes.

La Sous-Commission, sans procéder formellement à la constitution d'un Groupe de Travail de l'Eucalyptus, a considéré que l'ensemble des représentants des équipes nationales pouvait être considéré comme un groupe de travail régional de l'Eucalyptus, exprimant le vœu que d'autres groupes régionaux analogues soient constitués dans les commissions forestières régionales pour l'Amérique Latine et l'Asie et la Région du Pacifique.

V - LES TECHNIQUES DE BOISEMENT ET DE REBOISEMENT

La Sous-Commission a pris connaissance des rapports présentés et a procédé à un échange de vue à leur sujet.

Après que le Président eût souligné que l'étude des techniques de boisement et reboisement avait été une des tâches principales de la "Silva Mediterranea", la Sous-Commission a décidé de créer un Groupe de Travail permanent des techniques de boisement et de reboisement, travaillant en étroite collaboration avec les sections intéressées de l'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières.

La Sous-Commission a demandé aux Gouvernements membres de désigner le plus rapidement possible leurs représentants auprès de ce Groupe, et a précisé que les séances auraient lieu normalement avant les sessions de la Sous-Commission et, exceptionnellement, si besoin est, en dehors des Sessions.

VI - LES PRODUITS DE LA FORET MEDITERRANEENNE AUTRES QUE LE BOIS

La Sous-Commission a pris note avec intérêt des documents préparés par le Secrétariat sur cette question de l'Ordre du Jour.

Après une discussion approfondie et animée, la Sous-Commission a décidé de limiter son étude aux seuls produits autres que le bois provenant des forêts de la région méditerranéenne et des régions de transition. Si certains de ces produits sont cultivés hors des forêts ainsi définies, et que les pays intéressés ne peuvent pas fournir de chiffres distincts pour la production en forêt, une estimation sera fournie pour la part de la production en provenance de la forêt.

La Sous-Commission a demandé au Secrétariat d'adresser aussitôt que possible un exemplaire du document FAO/CEF/SCM/48 Add.1 à tous les chefs des services forestiers des Etats membres, en les priant de vouloir bien envoyer toutes les informations supplémentaires possibles avant le 1er Octobre 1954. Sur la base de la documentation supplémentaire adressée, le Secrétariat, après consultation du Président, jugera s'il y a lieu de procéder à la publication, sous une forme imprimée, de l'enquête en question recommandée par la Sous-Commission, à sa Troisième Session.

Enfin, la Sous-Commission, après avoir entendu différents rapports présentes par la délégation hellénique sur le gemmage du pin, a procédé à une discussion générale sur cette question.

VII - RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT DU LIEGE

La Sous-Commission a approuvé le rapport du Groupe de Travail Permanent du Liège (Annexe 4) et a adressé ses félicitations au Président et aux membres du Groupe pour le travail accompli.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

A la suite de la présentation d'un rapport de la délégation hellénique sur l'emploi de la Méthode du Contrôle, la Sous-Commission a décidé de mettre la question des traitements et aménagement de la forêt méditerranéenne à l'Ordre du Jour de ses prochaine sessions.

La Sous-Commission a également demandé au Directeur de la Division Forêts de la FAO de vouloir bien examiner la possibilité de consacrer périodiquement une partie de la revue "Unasylva" aux activités de la "Silva Mediterranea" et aux problèmes méditerranéens en général.

IX - ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

La Sous-Commission a réélu à l'unanimité M. A. Pavari (Italie) Président, et, conformément aux modifications provisoires apportées au Règlement Intérieur, a élu M. E. Gonzalez-Vazquez (Espagne) et M. L. Markovic (Yougoslavie), Vice-Présidents.

X - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La Sous-Commission a pris note d'une suggestion faite par la délégation française de tenir la prochaine réunion dans la région d'Antibes, où s'était tenue en 1932 la dernière réunion de "Silva Mediterranea" à laquelle ait participé son fondateur, Robert Hickel, et l'en remercie chaleureusement.

Elle a également été informée par le Secrétariat que le Gouvernement du Royaume-Uni avait confirmé l'invitation officieuse faite lors de la 3ème

Session de la Sous-Commission, de tenir une prochaine réunion à Chypre, et a demandé au délégué du Royaume-Uni de transmettre à son Gouvernement les remerciements les plus sincères de la Commission pour l'invitation faite.

Elle a décidé de demander au Directeur Général de la FAO, compte tenu des offres précitées et des invitations antérieures faites par l'Etat d'Israel et l'Espagne, de fixer le lieu et la date de la prochaine Session, après consultation des pays intéressés.

XI - ORGANISATION DE LA SESSION ET DU VOYAGE D'ETUDE

La Sous-Commission a tenu à exprimer sa plus sincère gratitude au Directeur Général des Forêts de Grèce et ses collaborateurs pour l'excellente organisation de la Session. Elle a également remercié chaleureusement le Directeur Général des Forêts pour les facilités accordées pour le Voyage d'Etude qui devait suivre la Session et pour la parfaite préparation technique de ce Voyage.

LISTE DES PARTICIPANTS

I. DELEGUES

ESPAGNE

E. GONZALEZ VAZQUEZ, Professeur, Residencias de
Profesores, 3, Ciudad Universitaria, Madrid.

FRANCE

France Métropolitaine

A. DUGELAY, Conservateur des Eaux et Forêts, Nice.
H. GAUSSEN, Professeur, Faculté des Sciences, Toulouse.

Maroc

J.P. CHALLOT, Conservateur des Eaux et Forêts, Direction
des Eaux et Forêts, Rabat.

Tunisie

G. LACOURLY, Ingénieur des Eaux et Forêts, Ministère de
l'Agriculture, Tunis.

GRECE

A. CHRISTODOULOPOULOS, Directeur général des Forêts,
Ministère de l'Agriculture, Athènes.
A. CONSTANTELLOS, Ministère de l'Agriculture, Athènes.
Ch. DIAPOULIS, Université d'Athènes, Athènes.
A. GEORGOPOULOS, Ministère de l'Agriculture, Athènes.
G. KOSSENAKIS, Directeur, Ministère de l'Agriculture,
Athènes.
P. MARGAROPOULOS, Ministère de l'Agriculture, Athènes.
N. METAXAS, Ministère de l'Agriculture, Athènes.
Ch. MOULOPOULOS, Professeur, Université de Salonique,
Salonique.
K. OEKONOMIDES, Directeur, Ministère de l'Agriculture,
Athènes.
A. YANNACOPOULOS, Ministère de l'Agriculture, Athènes.

ISRAEL

A. GOOR, Director of Forest Research Station, Nathanya

ITALIE

A. DE PHILIPPIS, Professeur, Facoltà Agraria e Forestale,
Via delle Cascine 1, Firenze.
A. PAVARI, Directeur, Stazione Sperimentale di
Selvicoltura, Via delle Cascine 1, Firenze.
G. SACCHI, Directeur Général des Forêts, Ministère de
l'Agriculture, Roma.

PORTUGAL

J. ALVES, Vice-Président, Junta Nacional da Cortica,
Lisbonne.
J.V. NATIVIDADE, Professeur, Alcobaça.

ROYAUME - UNI

G. W. CHAPMAN, Conservator of Forests, Nicosia.
C. MICHAELIDES, Forest Department, Nicosia.

TURQUIE

T. EREN, Orman Umum Müdürlüğü, Ankara.
A. SANVER, Orman Umum Müdürlüğü, Ankara.

YUGOSLAVIE

L. MARKOVIC, Institut Fédéral de Recherches Forestières,
Beograd.

II. OBSERVATEURS

A. GRECE

E. GEORGOULIS, Ministère de l'Agriculture, Athènes
P. GREKIOTIS, Ministère de l'Agriculture, Athènes
M. KLEMME, American Mission, Athens
I. PAPAJOANNOU, Professeur, Université de Salonique,
Salonique.

B. UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHES FORESTIERES

A. PAVARI, Firenze, Italie

A. de PHILIPPIS, Firenze, Italie

III. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. LELOUP, Directeur de la Division des Forêts,
représentant du Directeur Général, Rome.
W. R. CHAPLINE, Officier Forestier, Rome.

IV. SECRETARIAT

R. G. FONTAINE, Chef de la Section de Politique
Forestière, FAO, Rome.

Ø. FUGALLI, Officier Forestier, FAO, Rome.

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

I. UTILISATION DES SOLS

Président : A. PAVARI
Rapporteur : J.P. CHALLOT
Membres : G.W. CHAPMAN
A. DUGELAY
A. GOOR
G. LACOURLY
P. MARGAROPOULOS
L. MARKOVIC
G. SACCHI

II. DELIMITATION DE LA REGION MEDITERRANEENNE ET CARTES ECOLOGIQUES

Président : A. de PHILIPPIS
Rapporteur : H. GAUSSEN
Membres : E. GONZALEZ VAZQUEZ
P. GREKIOTIS

III. GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT DU LIEGE

Président : J.V. NATIVIDADE
Rapporteur : A. DUGELAY
Membres : J. ALVES
E. GONZALEZ VAZQUEZ

LISTE DES DOCUMENTS

A) Documents préparés par le Secrétariat :

- *F. : - FAO/54/4/2422 : Emploi du Temps provisoire.
- F. : - FAO/54/5/2692 : Corrigendum à la Note sur l'Emploi du Temps provisoire.
- *F./A. : - FAO/CEF/SCM/44 : Ordre du Jour provisoire.
- F./A. : - FAO/CEF/SCM/46 : Les Eucalyptus dans le Bassin Méditerranéen - Note du Secrétariat.
- F./A. : - FAO/CEF/SCM/47 : Les Problèmes de l'Utilisation des Sols dans le Bassin Méditerranéen - Note du Secrétariat.
- F./A. : - FAO/CEF/SCM/47 Add.1: Le Rôle de l'Arbre dans l'Utilisation des Terres - Note du Secrétariat.
- F./A. : - FAO/CEF/SCM/48 : Les Produits Accessoires de la Forêt Méditerranéenne - Note du Secrétariat.
- F. : - FAO/CEF/SCM/48 Add.1: La Production accessoire de la Forêt Méditerranéenne.
- F. : - FAO/CEF/SCM/50 : Note du Secrétariat sur le Voyage d'Etude
- F./A. : - FAO/CEF/SCM/51 : Nouveau Statut de la Sous-Commission - Note du Secrétariat.

B) Documents présentés par les délégations

1. Les problèmes de l'utilisation des sols

- F. : - FAO/CEF/SCM/47-A : Note sur le Rôle de l'Arbre en Pays méditerranéen, par A. Dugelay (France)
- F. : - Recherche au Maroc d'un équilibre agro-sylvo-pastoral, par J.P. Challot.
- F. : - Note sur la Situation en Tunisie, par G. Lacourly.
- F. : - Le Rôle du Cyprès dans l'économie rurale du pays, par P. Grekiotis (Grèce)
- F. : - Rapport sur l'importance des plantations de feuillus à croissance rapide dans les régions agricoles, par L. Leucopoulos.
- F. : - Le Rôle de l'Arbre dans les problèmes d'utilisation des sols en Israël.
- *A. : - Cyprus : A Note on the Role of Trees in Areas Outside the Main State Forests, by G. W. Chapman.

*F. = Français seulement
*F./A.=Français et Anglais
*A. = Anglais seulement

2. L'Eucalyptus dans le Bassin Méditerranéen

- A. : - FAO/CEF/SCM/46-A : The Eucalyptus in the Mediterranean Basin, by M. Chudnoff (Israel)
- F. : - FAO/CEF/SCM/46-B : L'Eucalyptus dans le Bassin Méditerranéen: La Culture des Eucalyptus en Israël, par R. Karschon.
- F. : - FAO/CEF/SCM/46-C : Résumé des Activités du Groupe de Travail Français de l'Eucalyptus.
- A. : - The Eucalyptus in the Mediterranean Basin : Report of the United Kingdom (Cyprus) Delegation, by G.W. Chapman.

3. Les techniques de boisement et reboisement

- F./A. : - FAO/CEF/SCM/45-A : Les Techniques de Boisement dans le Midi Méditerranéen Français - Etat des Recherches et Expériences par M. Widman
- F. : - FAO/CEF/SCM/45-B : Techniques de Reboisement en Israel, par R. Karschon.
- F. : - FAO/CEF/SCM/45-C : Rapport sur les Reboisements et leurs Techniques en Yougoslavia, par L. Markovic.
- F. : - Technique des boisements et des reboisements; par A. Constantellos (Grèce)
- F. : - La sécheresse, les hautes températures et la technique du reboisement des pays méditerranéens, par Ch. Moulopoulos (Grèce).

4. Les Cartes de délimitation de la région méditerranéenne et Cartes écologiques

- F./A. : - FAO/CEF/SCM/33 Corr.1: Corrigendum au Rapport du Groupe de Travail sur la Délimitation de la Région Méditerranéenne.
- F. : - Ecologie des pays méditerranéens, par H. Gaussen.
- F. : - Observations sur l'expansion et la composition de la végétation du pays au point de vue phyto-géographique, par P. Grekiotis(Grèce).
- A. : - Ecological maps : Report of the United Kingdom (Cyprus) Delegation, by G.W. Chapman.

5. Les Produits accessoires de la forêt méditerranéenne

- F./A. : - Les Méthodes du gemmage en Grèce, par G. Kossenakis.
- F. : - Conclusions tirées des eissais de gemmage expérimental effectués sur des sujets de Pin d'Alep (*Pinus halepensis* Mill) de la forêt royale de Tatof en Attique (Grèce) par B. Drouvas et D. Chinopoulos.
- F. : - L'Hybridation entre les pins méditerranéens et son influence sur la Gemme surtout en Grèce, par J. C. Papajoannou.

6. Questions diverses

- F. : - Portugal : Relèvement forestier du pays - Nouvelles perspectives
- F. : - Sur la nécessité de l'application de la méthode d'aménagement dite du contrôle, par A. Georgopoulos (Grèce).
- F. : - Extinction des incendies des forêts par contre-feu à l'aide de pulvérisateurs, par M. Théodoropoulos (Grèce).
- F. : - Observations sur quelques clones du peuplier dans les pépinières, par A. Georgopoulos (Grèce).
- A. : - A preliminary Note on Capnodis miliaris attacking poplars in Israel.

Observations : Les documents portant le symbole FAO/CEF/SCM ont été reproduit pour le secrétariat et peuvent être demandés à celui-ci.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT DU LIEGE

Le Groupe s'est réuni le 2 juin 1954 sous la présidence de M. Natividade. Assistaient à la réunion MM. Alves, Dugelay et Gonzalez Vazquez. M. Dugelay a été nommé Rapporteur MM. Métro et Giordano s'étaient excusés.

L'Ordre du Jour du Groupe de Travail comportait les deux questions principales suivantes:

1. Inventaires
2. Questions techniques

1. INVENTAIRES

A la suite des décisions prises au cours des réunions du Groupe de Travail Permanent du Liège qui eut lieu à Lisbonne en Mai 1951 et de la Sous-Commission à Istanbul en Mai 1952, le Secrétariat de la Sous-Commission a reçu les documents ci-après :

a) Les inventaires fournis par les pays suivants : France (Métropole, Algérie, Tunisie et Maroc) et Italie, établis conformément aux modèles approuvés par la Sous-Commission lors de sa 3ème Session. L'inventaire concernant l'Italie était accompagné d'une notice explicative sur les traitements, la production et les techniques ainsi que de divers documents statistiques ;

b) Une note sur la composition et la production des forêts de chêne-liège en Espagne, accompagnée de deux cartes schématiques concernant la répartition du chêne-liège et la production du liège dans ce pays ;

c) Une note sur l'état d'avancement des travaux d'inventaire des forêts de chêne-liège actuellement en cours au Portugal. Cette note expose les conditions dans lesquelles ont été utilisés les renseignements fournis par la photographie aérienne (dont les principes avaient été donnés lors de la réunion précitée de Lisbonne) et complétés par les enquêtes directes menées sur le terrain.

A l'appui de cette note, M. Alves a présenté la première feuille, actuellement achevée, de la carte à l'échelle de 1/250.000 qui concerne le tiers méridional du Portugal, où se trouvent 427.000 hectares de forêts de chêne liège environ. Ce document est du plus haut intérêt, car il fournit des indications complètes et rapides sur la situation des forêts

de chêne liège par commune, ainsi que sur la densité relative des divers peuplements.

Cette carte d'ensemble a été obtenue par réduction photographique carte agricoles et forestières au 1/25.000 préparées dans le cadre du Plan de Développement Agraire du Portugal. Le réseau de ces dernières embrassera la totalité du pays et comprendra, une fois achevé, 615 cartes de détail environ. Le Portugal sera donc en état de fournir avec précision les inventaires demandés dès que la carte sera terminée pour la totalité de sa superficie.

Etant donné la précision de ce document, le Groupe de Travail a suggéré que tous les pays producteurs du liège en établissent d'identiques en partant des mêmes données, et que les Gouvernements intéressés soient invités, par l'intermédiaire de la FAO, à consacrer à leur établissement les fonds nécessaires.

Le Groupe a noté avec satisfaction que le Portugal se mettrait volontiers à la disposition des autres pays subéricoles pour leur fournir toutes indications complémentaires ou renseignements utiles en vue de la réalisation du même travail.

2. QUESTIONS TECHNIQUES

L'attention du Groupe de Travail a été attirée, plus particulièrement d'une part par M. Natividade et Alves, d'autre part par M. A. Métro dans une lettre adressée au Secrétariat sur les divers points suivants, concernant la subériculture et la technologie du liège qui mériteraient une attention spéciale:

- (1) la conservation de la fertilité du sol des forêts de chêne-liège;
- (2) les méthodes de régénération des peuplements de chêne-liège;
- (3) la sélection et l'amélioration génétique du chêne-liège;
- (4) la technique culturale des forêts de chênes-liège. Le Groupe de Travail a pris connaissance avec intérêt:
 - d'une part, d'une note présentée par M. Gonzalez Vazquez sur la densité des peuplements de chêne-liège par rapport à la production de liège et de glands en Espagne ;
 - d'autre part, d'une note sur la sylviculture appliquée aux forêts de chênes-liège au Maroc, présentée par M. Métro, et dans laquelle sont exposées les opérations culturales et les règles de déliégeage observées au Maroc Français.
- (5) la chimie du liège et les débouchés ouverts aux produits dérivés à la suite des réalisations récentes et des résultats obtenus dans différents pays;

(6) la technologie du liège ;

(7) la lutte contre les vers parasites du chêne-liège, et notamment :

- a) contre la Lymantria dispar (estimation des pertes causée par les dégâts de cet insecte - organisation de la lutte chimique et biologique).

A cet égard, MM. Natividade et Alves ont communiqué les résultats obtenus par la lutte chimique de 1949 à 1955. Après le traitement de 20.000 hectares prévus pour l'année 1954, on considère que ce fléau sera jugulé au Portugal;

- b) contre les vers blancs, larves de plusieurs espèces d'insectes qui nuisent gravement à la régénération du chêne-liège au Maroc;

- c) contre l'Hypoxylon méditerranéen, question qui sera à examiner en liaison avec les services qui ont à connaître ce même problème dans les divers pays intéressés.

(8) la terminologie technique et commerciale en vue d'obtenir une normalisation du classement des produits en fonction de leur origine, de leurs dimensions et de leurs qualités.

La normalisation des types et qualités des lièges destinés à la trituration, a déjà été entreprise au Portugal. Des études sont en cours sur la normalisation de tous les autres types de liège utilisés comme matière première, ainsi que des produits manufacturés.

(9) l'assistance technique à apporter aux producteurs en vue de l'amélioration qualitative et quantitative de la production.

MM. Natividade et Alves ont exposé les réalisations obtenues dans leurs pays au cours des dernières années en ce qui concerne l'assistance technique aux producteurs et le développement des travaux de reboisement par initiative privée. L'application de la Loi No. 2069 récemment promulguée devrait apporter un substantiel essor aux reboisements de chênes-liège.

Par ailleurs, le Groupe a noté avec satisfaction qu'à la suite de la proposition présentée à Lisbonne par M. Métro, la traduction en Français de l'ouvrage de M. Natividade sur la Subériculture allait être entreprise. Il tient à remercier la FAO qui a facilité toutes les démarches nécessaires, les traducteurs qui ont bénévolement offert leurs services ainsi que l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy qui s'est aimablement chargée de l'édition.

C O N C L U S I O N

Après examen de ces diverses questions, le Groupe de Travail Permanent du Liège

- considérant que le climat économique était actuellement très favorable à une politique d'amélioration de la subériculture et que dans le but de résoudre les problèmes que soulève la régénération artificielle du chêne-liège en de nombreuses régions où l'ambiance forestière est en voie de dégradation, il serait souhaitable que les pays intéressés entreprennent de toute urgence, dans les régions écologiquement favorables à cette espèce, l'étude des procédés de régénération à conseiller,

- considérant également qu'une importante partie de l'aire subéricole de l'avenir, du moins quant à la Péninsule Ibérique, se situait soit sur des terrains de parcours forestiers où les arbres ont disparu, souvent presque en totalité, soit sur des terrains fortement accidentés où se posait le délicat problème de la protection et de la fixation des sols,

A SUGGERE que les pays intéressés suivent de près l'étude de toutes les questions relatives à l'utilisation des sols du bassin méditerranéen, actuellement entreprise par la Sous-Commission et qu'ils prennent une part active aux recherches, expériences et essais poursuivis en vue de la solution des problèmes nationaux qui intéressent particulièrement le développement de la subérilculture,

A PROPOSE que la prochaine session ait lieu au début de l'année 1955

- (a) pour examiner les divers inventaires fournis ou à fournir par les pays producteurs ;
- (b) pour procéder à l'examen détaillé des questions ci-dessus énumérées, en rapport avec leurs incidences économiques, et

A CHARGE le Secrétariat de la Sous-Commission de se mettre en rapport avec les pays intéressés pour fixer la date et le lieu de cette prochaine Session.